



**Formation pour la région Afrique sur le tests
de conformité et d'interopérabilité**

Tunis-Tunisie, 23-27 juin 2014

**Homologation des équipements de
télécommunications: l'expérience du Tchad**

**Youssef mahamat koukou,
Ingénieur de Télécommunications**

HOMOLOGATION DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'homologation a Pour Objectif d'examiner La conformité d'un équipement de télécommunication aux normes qui lui sont applicables.

HOMOLOGATION DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

La détermination de conformité permet d'assurer:

- la sécurité des utilisateurs et du personnel des opérateurs de réseaux de Télécommunications ;
- la protection du réseaux public de télécommunications contre tout dommage
- la protection des usager
- la bonne utilisation des fréquences de radioélectriques ainsi que, l'interopérabilité des services de Télécommunications et celles des équipements terminaux.
- Les exigences de compatibilité électromagnétiques spécifique à l'équipement terminal

Cadre Réglementaire:

Au Tchad, le régime d'homologation des équipements de télécommunications est ordonne par Arrête N°036/MPTIC/SG du Aout 2011, relatif aux Modalités de régularisation et d'homologation des Équipements terminaux et d'exercice des Activités des installations.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Équipement terminal

Article 17

Tout équipement terminal destiné à être connecté directement ou indirectement à un réseau ouvert au public ne peut être mis sur le marché qu'après homologation.

Cette homologation est également exigée préalablement à la mise sur le marché de tout équipement terminal radioélectrique quelle que soit sa destination.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'agrément atteste que l'équipement ou l'installation qui l'objet respecte les exigences essentielles. Il vaut autorisation de connexion à un réseau de télécommunications ouvert au public. Et aussi la procédure d'homologation pour but d'assurer différentes catégories d'équipements terminaux praticable sur le réseau public de Télécommunications.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Article 16

OTRT détermine la procédure d'agrément de l'équipement et des laboratoires nationaux et internationaux ainsi que les conditions de reconnaissance des normes et spécialisations et techniques et il détermine également les types d'équipements de télécommunications nécessitant une qualification technique pour leur accordement, leur mise en service et leur entretien, ainsi que les critères et la procédure d'admission des personnes appelées réaliser ces travaux.

PROCÉDURE D'AGRÉMENT

L'homologation des équipements de télécommunications doit être demandée, dans les cas suivants:

Les équipements terminaux et les installations de télécommunications soumis à l'agrément visé à l'article 15,

- ne peuvent être fabriqués pour le marché intérieur,
- ni être importés à pour la mise à la consommation,
- la détention en vue de la vente,
- la distribution à titre gratuit ou onéreux,
- Ne peut ce faire l'objet d'une publicité,

PROCÉDURE D'AGRÉMENT

détermination de conformité des équipements terminaux aux nécessités indispensables est effectuée par l'Office Tchadien de Régulation des Télécommunications (OTRT), et les certificats d'homologation sont fournis par elle au terme de cette évaluation.

PROCÉDURE D'AGRÉMENT

❖ Dossier administratif est constitué des pièces suivantes

- Une demande d'homologation écrite adressée au Directeur Général de l'Office Tchadien de Régulation des Télécommunications
- Une copie certifiée conforme de l'attestation d'inscription au registre de commerce et du crédit mobilier
- Une copie de l'agrément délivré par l'autorité compétente du pays d'origine du matériel concerné
- Un engagement sur l'honneur présenté par le demandeur
- Une attestation de non redevance fiscale

❖ **Le dossier Technique est produit en deux exemplaires et comprend les pièces suivantes:**

- l'indication du domaine d'emploi
- La notice d'exploitation et d'utilisation du matériel
- Un jeu de schémas de principe avec notes explicatives de fonctionnement
- Les caractéristiques et spécifications du matériel employé organes électriques, organes mécaniques, logiciel
- Les copies des rapports d'essais relatifs a la compatibilité électromagnétique et a la sécurité

❖ **Les rapports d'essais:**

- RF, EMC, Safety
- Les échantillons pour les tests d'opérabilité ;

NORMES APPLICABLES:

OTRT applique les normes de : ETSI, ITU, FCC, ASA, CENELEC, IEC

PROCÉDURE D'AGRÉMENT

Des dispositions applicables au régime d'agrément

Certificat d'agrément:

OTRT détermine la procédure d'agrément de l'équipement et des laboratoires nationaux et internationaux ainsi que les conditions de reconnaissance des normes et spécialisations et techniques. OTRT peut accepter les rapports d'essais ou des certificats de conformité provenant d'organismes agréés des pays étrangers Il détermine également les types d'équipements de télécommunications nécessitant une qualification technique pour leur accordement, leur mise en service et leur entretien, ainsi que les critères et la procédure d'admission des personnes appelées réaliser ces travaux

Validité du certificat d'homologation:

Le certificat d'homologation de matériel est accordé pour une durée de cinq ans renouvelables.

La demande de renouvellement d'une homologation doit être présentée par le titulaire au moins 4 mois avant son expiration

Difficultés lies a la nature d'activite

- le problème courant de la nouvelle technologies qui rend plus difficile le processus de la standardisation
- Le non respect des normes de l'homologation par les consommateurs.
- Le non respect de cahier de charges sur le contrôle des équipements par les utilisateurs.
- Manque de suivi régulier sur la maintenance ou entretien des équipements de télécommunications
- Un marché intérieur bien qui détale aux vérifications

Solutions envisageables:

- Entretien des conditions nécessaires pour assurer l'interopérabilité des réseaux et les équipements de Télécommunications ;
- Envisager les obligations qui s'imposent à l'Opérateur pour permettre le contrôle de son cahier de charges sur les équipements de télécommunications;
- Maintenir la surveillance des équipements de télécommunications dans le marche intérieur est indispensable
- L'entrée de localisation des équipements Validés.

- Une campagne de sensibilisation doit être lancée aux consommateurs et opérateur téléphonique
- Fournir les conseils concrets et les meilleurs travaux de UIT en Matière de normalisation
- Un support de l'UIT-T est parfaitement essentiel en terme de formation visée
- Créer un laboratoire d'homologation pour accéder aux régulateurs de faire des test de conformité ou d'authentifier les résultats concrets

Merci

Pour votre

bonne compréhension

mhtkougou@yahoo.fr